

**Human dimension seminar:  
The rule of law framework for combating trafficking in human beings  
Opening session**

**Statement on behalf of Switzerland**

Monsieur le Président,

La Suisse, dans sa qualité de présidente du comité de la dimension humaine, tient à remercier le BIDDH, les autorités polonaises, et la présidence irlandaise pour l'organisation de ce séminaire.

La lutte contre la traite d'êtres humains est, en effet, un thème important pour l'OSCE. Le BIDDH, les missions sur le terrain et le bureau de la coordinatrice pour la lutte contre la traite d'êtres humains s'engagent activement contre ce fléau au quotidien. Je souhaite saluer ici le travail de qualité effectué.

On estime entre 600'000 et jusqu'à 2.4 millions, les personnes victimes de la traite d'être humains. Les victimes peuvent faire l'objet d'exploitation sexuelle, d'exploitation pour leur travail ou de trafic d'organes.

La Suisse condamne la traite d'êtres humains comme constituant une violation grave des droits de l'homme. La traite des être humains est une des pires formes d'atteinte aux droits humains. Lutter contre toutes les formes d'exploitation, en particulier les violations graves des droits humains dont souffrent les victimes de la traite, est le devoir de tous les Etats, organisations internationales et non gouvernementale présentes ici aujourd'hui.

La Suisse est un pays de destination et de transit pour la traite d'êtres humains. La forme de traite d'être humains la plus répandue en Suisse aujourd'hui a pour but l'exploitation sexuelle. Toutefois, on constate un accroissement des cas d'exploitation pour le travail.

Les quatre éléments : cadre juridique, poursuite judiciaire, protection des victimes, et prévention sont centraux dans l'approche suisse pour lutter contre ce fléau.



Un cadre juridique solide et complet est nécessaire pour renforcer efficacement la lutte contre la traite ainsi que la poursuite résolue des auteurs. Suite à la ratification de la Convention de l'ONU contre la criminalité transnationale organisée relatifs à la traite d'êtres humains et au trafic de migrants et les protocoles additionnels en 2006, la Suisse a adapté son code pénal pour que toutes les formes de la traite d'êtres humains soient punies conformément à la définition internationale.

En Suisse, les victimes de traite d'êtres humains bénéficient d'un soutien et d'une aide, et ce indépendamment de leur nationalité et de leur statut de séjour à travers des services de consultation publics et privés. Ces derniers offrent un service de conseil ainsi qu'une aide médicale, psychologique, sociale, matérielle et juridique.

Le *Service de coordination contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants* qui rassemble toutes les autorités fédérales et cantonales Suisses œuvrant dans le domaine de la lutte contre la traite d'êtres humains ainsi que des organisations non gouvernementales et internationales est l'une des mesures institutionnelles prises. De nombreuses autres mesures législatives sont mises en œuvres.

L'engagement de la Suisse à l'étranger se concentre sur la prévention dans les pays d'origine des victimes et la mise en place et soutien des autorités et des ONGs qui contribuent à la prévention et à la lutte contre la traite des êtres humains ainsi qu'à la protection des victimes.

Je me réjouis de bénéficier de cet échange d'expérience afin de renforcer notre lutte contre cette forme de criminalité odieuse.

Merci monsieur le Président